Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 25 au 27 mai 2019

La démission du Président du Conseil judiciaire suprême/ Tous les journaux rendent compte de la démission du Président du Conseil judiciaire suprême, Gaguik Haroutiounian. La presse note que le frère de Gaguik Harutiunian, Arzuman Harutiunian, a été également démis de ses fonctions de directeur adjoint du Service de la sécurité nationale. Dans sa lettre de démission, G. Harutiunian a déclaré qu' « au vu des développements en cours autour du système judiciaire et des tribunaux et de ses préoccupations à cet égard », il ne jugeait plus « opportun » de diriger le Conseil judiciaire suprême. Pour mémoire, le Conseil judiciaire suprême a comme mission principale de garantir l'indépendance des tribunaux et des juges. Selon les sources de *Joghovourd*, il est probable que tous les membres du Conseil judiciaire suprême soient soumis au processus de méfiance. *Aravot* indique que selon le vice-président du Parlement, Alen Simonian, une autre démission attendue dans le système judiciaire est celle du Président de la Cour constitutionnelle, Hrayr Tovmasian, en raison de ses liens avec l'ancien parti au pouvoir.

La visite du Ministre chinois des Affaires étrangères/ La presse rend compte de la visite à Erevan du Ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi lors de laquelle il a été reçu par le Premier ministre, Nikol Pachinian, par le Président, Armen Sarkissian, et par le Ministre arménien des Affaires étrangères, Zohrab Mnatsakanian. Dans le cadre de cette visite, les parties ont signé l'accord relatif à l'élimination réciproque des visas pour les personnes titulaires d'un passeport ordinaire, l'accord d'extradition entre la République d'Arménie et la République populaire de Chine et le protocole sur l'hygiène alimentaire pour le miel exporté d'Arménie vers la Chine, le secteur vétérinaire et la conservation des plantes. Lors de l'entretien avec le Premier ministre, les parties ont évoqué les possibilités de coopération dans les domaines de la construction de routes, des infrastructures, de l'information et des hautes technologies, et de l'élargissement des marchés d'exportation pour les entreprises et de la mise en œuvre de programmes d'investissement. Les deux parties ont souligné l'importance de la coopération dans la construction de l'autoroute Nord-Sud qui peut être un lien important dans le cadre de l'initiative «one road, one belt». Nikol Pachinian a invité les entreprises chinoises à participer au Forum mondial sur les technologies de l'information qui se tiendra à Erevan du 6 au 9 octobre prochain.

L'audience au parlement sur l'introduction de la «justice transitionnelle» en Arménie / La presse rend compte de la tenue de l'audience au parlement sur l'introduction de la « justice transitionnelle » en Arménie. La vice-ministre de la Justice, Anna Vardapetian, a présenté les trois critères principaux pour l'évaluation envisagée des juges: l'attitude à l'égard des droits de l'homme, l'attitude à l'égard des règles d'éthique professionnelle et le statut du patrimoine. Le président du Parlement, Ararat Mirzoyan, a indiqué que les autorités n'avaient pas encore formulé de position concrète et que ces auditions visaient également à aider à la formuler. Ararat Mirzoyan a assuré qu'en tout cas, la réforme n'entraînerait pas la création de « tribunaux d'urgence » contrôlés par les autorités actuelles.

L'Association des juristes d'Arménie a présenté au Premier ministre et au Président du parlement un rapport sur les outils de la Justice transitionnelle qui pourraient être appliqués en Arménie. L'Association propose d'appliquer la justice transitionnelle pour la période de 1991 au 2018 et considérer les affaires portant sur la corruption, sur la violation du droit à la vie et sur les fraudes électorales et les cas qui découlent de ces fraudes comme par exemple celui sur les évènements du 1er mars 2008. Selon l'Association, il faudrait créer des tribunaux hybrides spécialisés dans l'examen des affaires sur la corruption et sur les droits de l'homme. L'Association propose également de mettre en place le mécanisme d'amnistie pour ceux qui retourneront volontairement le capital volé à l'Etat.

Des rumeurs sur des futurs démissions et nominations/ Selon les sources du quotidien *Jamanak*, des changements radicaux dans le gouvernement sont attendus pour juin. D'après la presse, le Ministre de la Justice, Artak Zeynalyan, quittera son poste en raison de son incapacité de gérer les problèmes dans le système judiciaire. Selon *Jamanak*, le chef de la Commission de recettes d'Etat, David Ananyan, et le Ministre des Finances, Atom Janjughazian, seront également emmenés à démissionner en raison de « l'effondrement de la politique économique » pour lequel ils sont tenus responsables. D'après *Hraparak*, la députée du groupe parlementaire « Mon pas », Narine Tukhikyan, sera nommée au poste de vice-ministre de la Culture au ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Culture et du Sport. *Hraparak* indique que ce Ministère devrait avoir 2 vice-ministres dans le domaine de la culture. Le député n'a pas nié ces rumeurs.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage-2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.